

ROCHEFORT Han-sur-Lesse

Billetterie des Grottes : « Non au déménagement, oui au statu quo »

Les représentants de l'ASBL Sauvons Han dépluchent le dossier du déménagement de la billetterie des Grottes. Ils rendront leur avis dimanche.

de Jérôme NOËL

Un dossier de 1 000 pages pour décrire le projet de déménagement de la billetterie des Grottes de Han, d'un nouveau site de départ pour les grottes et le safari ainsi que la création d'un nouveau parking. Un premier élément indigeste de l'enquête publique pour les représentants de l'ASBL Sauvons Han. Celle-ci prendra fin ce lundi 22 février. « Chaque point doit être analysé, indique Damien Wagner, membre de l'ASBL. C'est démesuré. Nous avons saisi un avocat pour nous défendre. »

Ce que les membres souhaitent, c'est que la billetterie reste en face de l'église, au centre du village. « Non au déménagement, oui au statu quo, résume Jean-Pol Hénin, restaurateur. Il y a 20 ans, les



Les membres de l'ASBL Sauvons Han ne veulent pas de ce déménagement. Mais ils ont besoin des Grottes pour vivre.

Grottes avaient déjà modifié le circuit des visiteurs. Résultat : les commerçants rue d'Hamptay ont fermé boutique. Ils vont commettre la même erreur ! »

Aspect commercial

Plusieurs éléments posent problème selon l'ASBL. Dont deux principaux : l'impact sur le commerce et le voisinage. Tout d'abord, lors de la création du domaine des grottes de Han, les restaurants du village devaient fournir l'offre horeca aux visiteurs. « C'était un contrat moral, ajoute Jean-

Pol Hénin. Tout était clair jusqu'au jour où ils ont lancé leur propre restaurant. » Lors du déménagement provisoire de la billetterie sur la plaine de la ferme du Dry Hamptay cet été, comme l'ajoute Joachim Perret, de nombreux touristes ont préféré rester dans le domaine plutôt que de sortir dans le village en attendant les safaris cars. « Quand il n'y a plus de place au resto, ils sortent et viennent chez nous. Mais ne soyons pas dupes, même s'ils disent le contraire : leur but, à terme, c'est de clôturer le site et de

garder les visiteurs. Avec leur future billetterie, un énorme bâtiment, ils auront de quoi rassasier tout le monde en installant, par exemple, un snack supplémentaire. »

La quiétude du voisinage

Plus que l'aspect commercial qui inquiète, c'est aussi la tranquillité des riverains qui est au centre des attentions. Celle notamment de ceux qui habitent rue des Grottes, à quelques pas de la future entrée, et celle de la rue des Sarrasins, qui accueillera l'entrée

du nouveau parking de 450 places. « Le matin et le soir, les habitants rue des Sarrasins seront bloqués. N'y aura-t-il pas des embouteillages au carrefour qui mène à la chaussée ?, ajoute Joachim Perret. L'étude indique le contraire mais elle a été réalisée le 15 août : pas d'école, superette fermée et pas de camion. Ce n'est pas représentatif de la réalité ! »

Autre élément qui risque de perturber la quiétude : le passage des visiteurs dans la rue des Grottes pour rejoindre l'entrée de la nouvelle billetterie. « Ça s'est vérifié cet été : des personnes qui frappent aux fenêtres, campent devant les maisons, ajoute Michel Leclercq, pharmacien. Sans parler du bruit, des déchets... Avec l'emplacement de la billetterie actuelle et les parkings, les riverains sont d'avantage épargnés. »

Évidemment, si nombreux riverains et membres de l'ASBL sont contre ce projet, ils ne veulent pas non plus scier la branche sur laquelle ils sont assis. « Le domaine fait vivre de nombreux commerces grâce aux visiteurs. Mais nous ne pouvons pas tout accepter. Il faut trouver un compromis. » L'avocate de l'ASBL Sauvons Han rentrera ses remarques ce week-end. Et il y en aura un paquet. ■

Le petit rhinolophe perturbé ?

Pour le pharmacien de la rue des Grottes, Michel Leclercq, il est un fait que la pression touristique augmentera sur la zone naturelle de la plaine du Dry Hamptay. « Si elle est en zone naturelle, ce n'est pas un hasard. J'ai découvert qu'elle servait de tampon entre la zone de loisirs, la zone urbaine et la zone Natura 2000 (la Lesse). Et dans cette zone, j'ai découvert qu'il y avait une colonie de petits rhinolophes (chauves-souris). Il n'y en a plus que trois en Wallonie. » Ce petit rhinolophe a besoin de repères.



Marc Paquet/Picocotus

Le petit rhinolophe est une espèce de chauve-souris en voie de disparition.

« Dans ce cas, c'est l'allée des Maronniers. Il ne s'en éloigne jamais. Natagora reconnaît d'ailleurs que la plaine du Dry Hamptay est une zone de gagnage pour le petit

rhinolophe. Et donc, ils vont venir s'installer avec le départ du tram, la billetterie et une lumière au sol qui ne s'allume que lorsqu'une personne approche. Ne vont-ils pas mettre en péril cette espèce défendue ? »

Michel Leclercq a contacté Natagora Famenne. La réponse : « En gros, circulez, il n'y a rien à voir. Nous sommes partenaires des Grottes de Han et nous sommes sûrs que tout sera fait pour la protection de la nature. » Et l'étude d'incidences ? « Elle abonde dans mon sens. C'est assez fou et intrigant. » ■ **J.No.**

Et le bail emphytéotique ?

« **U**ne chose pour laquelle notre avocate ne trouve pas une solution, c'est le bail emphytéotique, commente Jean-Pol Hénin. Grâce à ce bail ils peuvent exploiter le parc communal jusqu'en 2023 à la condition que les départs des safaris et des trams restent au cœur du village, à côté de l'actuelle billetterie. » Depuis un an, l'ASBL Sauvons Han tente de se procurer ce document à la Commune. « Mais on nous dit qu'on ne le retrouve plus. Et donc quoi, il est perdu ?, ajoute Michel Leclercq. Ce qu'on a retrouvé, c'est la décision du conseil communal où il est fait mention qu'ils peuvent exploiter le lieu à la condition que la société anonyme garde le départ des safaris et du tram au centre du village. » Un autre riverain a également fait la demande par mail pour recevoir ce document. « Et on lui a répondu que c'était une convention privée, commente Jean-Pol Hénin. Nous avons la copie de cette réponse de l'administration communale. Une convention privée avec un organisme public ? C'est anormal. » Ce document, pour les membres de l'ASBL, est primordial pour leur argumentaire. « S'il casse le bail en démenageant, ils devront remettre en état le terrain et ils ne pourront donc plus utiliser le tram. Mais notre avocat n'a jamais pu mettre la main dessus. » Un argument en plus pour l'ASBL. ■ **J.No.**